

218C0519
FR0000120164-FS0229

2 mars 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1^{er} mars 2018, la société Aurelius Capital Management LP (535 Madison Avenue, 22nd Floor, 10022 New-York, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, par l'intermédiaire de la société Lex Financial Investments¹, le 23 février 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG et détenir 28 820 309 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CGG sur le marché.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, la société Aurelius Capital Management LP a précisé détenir indirectement :

- par l'intermédiaire de la société Lex Financial Investments, (i) 1 623 442 bons de souscription d'actions (« BSA garantie »), un bon donnant droit, par exercice au prix de 0,01 €, à une action CGG nouvelle, soit un maximum de 1 623 442 actions CGG, (ii) 1 082 295 bons de souscription d'actions (« BSA de coordination »), un bon donnant droit, par exercice au prix de 0,01 €, à une action CGG nouvelle, soit un maximum de 1 082 295 actions CGG ;
- par l'intermédiaire de Aurelius Capital Master, Ltd pour laquelle la société Aurelius Capital Management LP agit en tant que « *investment manager* », 10 247 216 bons de souscription d'actions (« BSA #3 »), un bon donnant droit, par exercice au prix de 0,01 €, à une action CGG nouvelle, soit un maximum de 10 247 216 actions CGG.

Les trois types de bons sont exerçables à tout moment jusqu'au 21 août 2018 et seront caducs à l'issue de cette période ou avant en cas de liquidation de la société CGG ou d'annulation desdits bons³.

¹ Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois contrôlée au plus haut niveau par la société de droit américain Aurelius Capital Management LP, laquelle agit en tant que *investment manager* pour le compte de cette société.

² Sur la base d'un capital composé de 578 575 002 actions représentant 578 611 018 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment (i) prospectus visé par l'AMF le 13 octobre 2017 sous le numéro 17-551, (ii) prospectus visé par l'AMF le 16 janvier 2018 sous le numéro 18-018, et (iii) communiqué diffusé par la société CGG le 21 février 2018.